



24 FORMATIONS

pour faire face aux exigences
de vos fonctions...

LOI NOTRe
TRANSITION ÉNERGETIQUE
BUDGET DES COLLECTIVITES
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CONTRATS DE VILLE 2015/2020
SÉCURITÉ ET TRANQUILITÉ
TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE
PRISE DE PAROLE EN PUBLIC, WEB POLITIQUE...

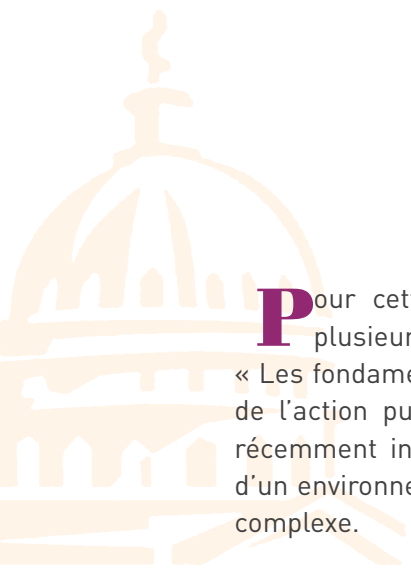


CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008

LE « KIT FORMATIONS » DE L'ÉLU TERRITORIAL
ET DE SES COLLABORATEURS

Édition 2016





UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE

Pour cette année 2016, l'équipe d'A SENATUS CONSULTO propose plusieurs formats et parcours de formation. Un programme avec « Les fondamentaux » composé de modules s'inscrivant dans la dynamique de l'action publique à laquelle vous contribuez en tant qu'élus territoriaux récemment investis d'un mandat électif et en tant qu'acteur clé, au cœur d'un environnement juridique, institutionnel, socio-économique et financier, complexe.

Un autre programme avec des formations conjuguant approche théorique et déclinaisons pratiques inspirées des réalités de terrain, font le point – par exemple – sur les politiques de cohésion urbaine et de régulation sociale. Avec pour ce thème, au centre de l'actualité la plus récente et qui s'inscrit dans le prolongement des actions déjà mises en œuvre par A SENATUS CONSULTO, la volonté de co-construire des modèles sociaux inclusifs, exigeants et solidaires, au plus près des réalités vécues et des besoins des habitants. Les deux formations proposées sur les contrats de ville et la sécurité illustrent ainsi la volonté de faire émerger de nouvelles politiques sociales de proximité, autour d'un vivre et agir ensemble repensé.

Pour privilégier davantage encore le contact avec « le terrain » et apporter les clés visant à optimiser au mieux vos stratégies de développement territorial, la formation (par exemple), sur les financements européens, est organisée à Bruxelles, au sein même des Institutions communautaires (un bulletin d'inscription spécifique est disponible sur simple demande).

A SENATUS CONSULTO approfondit également son action sur votre performance dans le cadre de l'exercice de votre mandat (optimisation de votre communication, valorisation de vos projets...) en organisant pour la troisième édition, **les Ateliers de la communication politique** (bulletin d'inscription spécifique en page 36).

Faisant appel à des méthodes actives, nos formations s'appuient à la fois sur des situations réelles et sur la recherche de solutions personnalisées. De ce fait, les effectifs sont volontairement limités et les contenus pédagogiques conçus pour vous permettre de :

- appréhender les enjeux et les stratégies liées à vos champs de responsabilités,
- développer vos capacités organisationnelles et votre sens de l'innovation,
- contribuer à la valorisation de vos actions,
- obtenir les résultats concrets attendus.

Organisés en pool, nos formateurs représentent un vivier d'expériences et de compétences reconnues en France et à l'international. Riches de leur diversité et de leur complémentarité, ils sont élus, universitaires, consultants, experts issus des métiers de l'entreprise (avocats, journalistes...), fonctionnaires de collectivités publiques.

Nos stages se tiennent à Paris selon le calendrier présenté ci-après. **Il est également possible d'adapter le format et de mettre en place ces actions, au sein même de votre collectivité, en l'ouvrant à vos élus et aux cadres territoriaux concernés, selon une date fixée à votre convenance. En outre, les programmes animés par nos experts, prendraient naturellement en compte vos spécificités territoriales (type formation-conseils). Ces interventions pourraient être programmées avant ou au moment d'une commission ou d'une réunion importante, afin de relancer par exemple, la dynamique avec les nouveaux élus.**



Frédéric DERAÎ, 49 ans

- Diplômé d'un DESS d'Economie européenne,
- Différents postes à responsabilités au sein de l'Association de collectivités publiques Réseau IDEAL (Information sur le développement l'environnement et l'aménagement local) parmi lesquels :
 - Directeur des réseaux,
 - Directeur des collectivités locales,
- Directeur délégué, chargé du développement de l'Institut de Formation des Élus Territoriaux,
- Secrétaire général du Syndicat National des Agents de Voyages et Tours Opérateurs,
- Fondateur et gérant du Cabinet A SENATUS CONSULTO agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux.



Michel BOYÉ, 63 ans

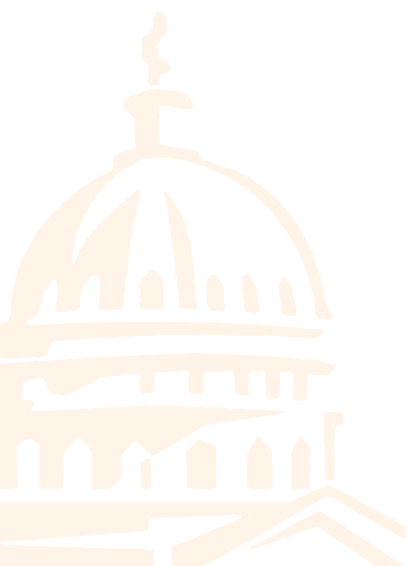
- Diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales, option « Communication »
- Fonctions à responsabilités exercées aussi bien dans des organismes à mission de service public (Directeur des Organisations à l'AFPA...), que dans des organismes privés (Responsable Formation chez Danone France...)
- Consultant formateur sur l'ensemble des activités faisant appel à l'ingénierie pédagogique, à la Gestion prévisionnelle des ressources humaines et des compétences, spécialiste en management, qualité de services et conduite de projets auprès de collectivités territoriales (élus et services techniques), et auprès de services déconcentrés de l'État
- Expert international auprès de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement...
- Associé du Cabinet A SENATUS CONSULTO

POUR VOUS INSCRIRE

- vous voudrez bien renseigner le bulletin d'inscription et le retourner à l'adresse suivante :
A SENATUS CONSULTO
23, rue Boyer-Barret – 75014 PARIS

POUR ORGANISER UN STAGE AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

- nous vous invitons à nous contacter pour étudier précisément vos besoins et la formule la mieux adaptée à votre environnement :
Frédéric DERAÎ au 01 53 90 45 56



SOMMAIRE INTERACTIF

**FICHE 01 ▶ CONTRATS DE VILLE 2015/2020 :
LE TEMPS DE L'ACTION 6**
29 janvier, 18 mars, 27 mai, 7 octobre

**FICHE 02 ▶ SÉCURITÉ : COMMENT
ASSURER LA TRANQUILLITÉ
AU QUOTIDIEN ? 7**
10 juin, 4 novembre

« LES FONDAMENTAUX »

**FICHE 03 ▶ LOI NOTRe ET NOUVELLE
GOUVERNANCE TERRITORIALE :
S'ORGANISER POUR UN
FONCTIONNEMENT DE L'ACTION
PUBLIQUE PLUS EFFICIENT 8**
16 mars, 22 juin, 6 septembre

« LES FONDAMENTAUX »

**FICHE 04 ▶ CONSEIL DÉPARTEMENTAL :
QUELS ENJEUX, QUELLES
ACTIONS, QUELS ACTEURS
ET PARTENAIRES ? 9-10**
9 mars, 9 mai, 6 juin

**FICHE 05 ▶ CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX :
COMMENT RENDRE EFFICACE LE
FONCTIONNEMENT DU BINÔME ? .. 11**
Lille → 25 janvier, Paris → 11 février,
Lyon → 12 février, Marseille → 2 mars,
Toulouse → 30 mars, Nantes → 20 avril,
Strasbourg → 25 mai, Bordeaux → 22 juin

**06 ▶ LOI SUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE : QUELS IMPACTS
À COURT ET MOYEN TERME
POUR LES RÉGIONS ET LES EPCI ? 12**
27 janvier, 17 mars, 23 juin, 7 septembre

**07 ▶ LA LOI ALUR : UNE RÉFORME
EN PROFONDEUR DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE
SUR LES TERRITOIRES 13**
18 février, 24 mars, 13 octobre, 25 novembre

**08 ▶ LA MAÎTRISE FONCIÈRE
AU SERVICE DE LA RURALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT :
QUELS OUTILS POUR LES ÉLUS ?... 14**
19 février, 25 mars,
14 octobre, 28 novembre

**09 ▶ TRANSPORTS URBAINS
ET MOBILITÉ DURABLE 15**
(FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE BARCELONAISE)
9 juin, 6 octobre, 5 décembre

**10 ▶ TRÈS HAUT DÉBIT,
MODE D'EMPLOI 16**
23 mars, 28 juin, 18 novembre

« LES FONDAMENTAUX »

**11 ▶ LA PLACE DE L'ÉLU
DANS LA COMMANDE PUBLIQUE... 17**
3 février, 10 mai, 24 juin,
16 septembre, 17 novembre

« LES FONDAMENTAUX »

**12 ▶ CONNAÎTRE LES PRINCIPES
DE BASE D'UN BUDGET
COMMUNAL/INTERCOMMUNAL..... 18**
21-22 mars

« LES FONDAMENTAUX »

**13 ▶ CONNAÎTRE LES PRINCIPES
DE BASE D'UN BUDGET
DÉPARTEMENTAL (1^{RE} SESSION) 19**
14 mars, 3 octobre, 21 novembre

**14 ▶ LE NOUVEAU CONTEXTE
FINANCIER/INSTITUTIONNEL
DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX
(2^E SESSION) 20**
15 mars, 4 octobre, 22 novembre

**15 ▶ L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS : QUELLES
CONTRAINTES JURIDIQUES ET
PRATIQUES POUR LES ÉLUS ?... 21-22**
4 février, 11 mai, 27 juin, 15 septembre, 16 novembre

FICHE 16 ▶ EMPRUNTS TOXIQUES ET PRODUITS DE COUVERTURE PROPOSÉS AUX COLLECTIVITÉS 24-25
21-22 janvier, 4-5 avril,
19-20 septembre, 1^{er}-2 décembre

FICHE 17 ▶ TROUVER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR VOS PROJETS TERRITORIAUX 26-27
(formation à Bruxelles) 26-27
24-25 mai, 15-16 juin, 8-9 septembre,
11-12 octobre, 29-30 novembre

FICHE 18 ▶ COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR FACEBOOK, TWITTER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ SUR LE WEB 29
5 février, 1^{er} avril,
12 septembre, 6 décembre

FICHE 19 ▶ CRÉER, ANIMER ET GÉRER UN BLOG SUR INTERNET 30
4 février, 31 mars, 13 septembre, 5 décembre

SUPPLÉMENT ▶ LES 3^{ES} ATELIERS DE LA COMMUNICATION POLITIQUE 31-36
Mardi 7-mercredi 8 juin 2016

20 ▶ MÉDIA TRAINING - RÉUSSIR SON INTERVIEW À LA RADIO, À LA TÉLÉVISION 37
1^{er}-2 février, 12-13 mai,
26-27 septembre, 7-8 décembre

21 ▶ RÉUSSIR SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC 38
28-29 janvier, 10-11 mars, 30-31 mai,
22-23 septembre, 17 et 18 octobre

22 ▶ EXPRESSION ORALE, CORPORELLE ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC 39
7 mars, 15 novembre, 13 décembre

23 ▶ EXPRESSION ORALE, EXPRESSION COMPORTEMENTALE FACE AUX MÉDIAS 40
Dates au choix

BULLETIN D'INSCRIPTION 41

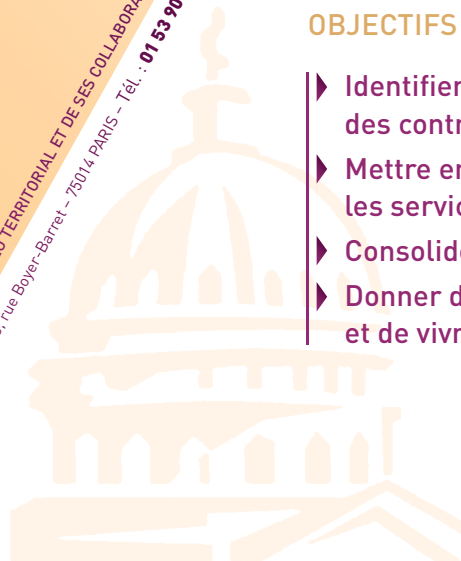
CONDITIONS GÉNÉRALES 42

À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO 43-44



Bulletin
d'inscription
→ page 36





OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Identifier les leviers d'action pour enrichir les objectifs des contrats de ville.
- ▶ Mettre en place des stratégies pour mieux interpeller les services de l'État.
- ▶ Consolider sur la durée les dynamiques partenariales.
- ▶ Donner du sens et des contenus aux notions de laïcité et de vivre-ensemble.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 29 janvier, 18 mars,
27 mai, 7 octobre



PROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élus et cadres de collectivités territoriales
et d'EPCI



EFFECTIF

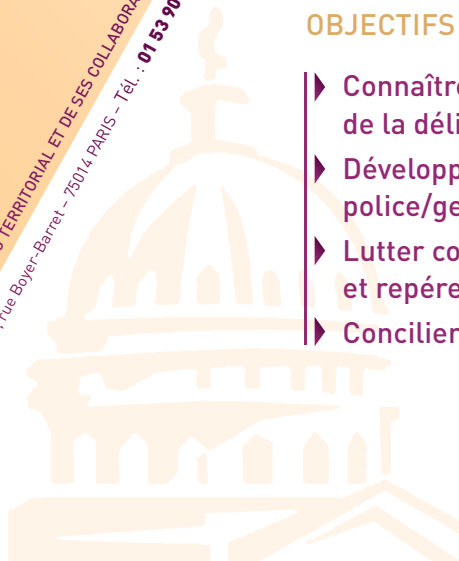
▶ 10 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Comprendre et maîtriser la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville
- Un droit commun à mobiliser d'urgence : l'éducation et l'emploi en première ligne
- Montée en puissance de l'intercommunalité : pour quelles solidarités sur le terrain ? Pour quel développement économique ?
- Régions et départements : un rôle précieux, avec la réforme territoriale
- Rénovation urbaine : inventer de nouveaux partenariats, dans un contexte de baisse de la ressource publique
- Faire face aux dérives communautaires : pour quelle laïcité ?
- Promouvoir le vivre-ensemble : les initiatives à prendre, les actions à engager, les pièges à éviter

Évaluation et clôture de la formation

Cette formation peut se décliner au sein de votre collectivité, en prenant en compte le contexte local et vos spécificités territoriales : notre Cabinet se tient à votre disposition pour toute action au plus près de vos besoins, tout en s'inscrivant à la fois dans une démarche de proximité et de souplesse.



SÉCURITÉ : COMMENT ASSURER LA TRANQUILLITÉ AU QUOTIDIEN ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Connaître et investir les dispositifs de prévention de la délinquance.
- ▶ Développer des synergies et coopérations entre police/gendarmerie nationale et polices municipales.
- ▶ Lutter contre les phénomènes de ghettoïsation et repérer les premiers signes de radicalisation.
- ▶ Concilier intelligemment répression et prévention.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 10 juin, 4 novembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus et cadres de collectivités territoriales et d'EPCI



EFFECTIF

▶ 10 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- CLS, CLSPD, FIPD : des dispositifs anciens et nombreux à la disposition des collectivités locales
- Zones de sécurité prioritaire (ZSP) : état des lieux, quel premier bilan, quelle efficacité ?
- Des forces de l'ordre aux interventions de plus en plus contestées
- Polices municipales : de nouvelles missions en perspective mais avec quels moyens ?
- Pacte de sécurité, état d'urgence, augmentation des effectifs, lutte contre la menace terroriste : quelle mobilisation sur la durée ?
- Jeunes/police : comment restaurer le dialogue
- Trafics, radicalisation, ghettos : les élus en première ligne
- Éducation, médiation et emploi : les réponses et innovations sociales indispensables

Évaluation et clôture de la formation

Cette formation peut se décliner au sein de votre collectivité, en prenant en compte le contexte local et vos spécificités territoriales : notre Cabinet se tient à votre disposition pour toute action au plus près de vos besoins, tout en s'inscrivant à la fois dans une démarche de proximité et de souplesse.

LOI NOTRe ET NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE : S'ORGANISER POUR UN FONCTIONNEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE PLUS EFFICIENT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ La loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite loi NOTRe) porte l'ambition de moderniser et clarifier l'organisation territoriale française, en substituant à la clause de compétence générale des compétences précises confiées par la loi au niveau (de la collectivité) le plus adapté. Dans le sillon de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (Loi MAPTAM), et de la loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015, elle constitue le 3^e et dernier volet de la réforme territoriale.
- ▶ Deux axes majeurs ressortent : le renforcement du rôle des régions et la montée en puissance des intercommunalités visant à favoriser une meilleure efficacité de la dépense publique, une meilleure gestion des services publics de proximité et une meilleure prise en compte des diversités locales.
- ▶ Cette formation permettra de :
 - Comprendre la nouvelle structuration des compétences décentralisées.
 - Connaître les nouvelles possibilités offertes aux collectivités locales en matière de développement local.
 - Analyser les difficultés de construction de projets locaux dans cette nouvelle phase expérimentale.
 - Maîtriser les éléments juridiques permettant de négocier avec l'État.
 - Maîtriser les modalités de la mise en place des nouvelles intercommunalités et des nouvelles régions (notamment sous l'angle de l'organisation des services...).



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 16 mars, 22 juin, 6 septembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Impacts et nouvelle répartition des compétences

- L'intégration générale des compétences économiques publiques dans le giron des Régions
- L'obligation faite aux communes de rejoindre une intercommunalité

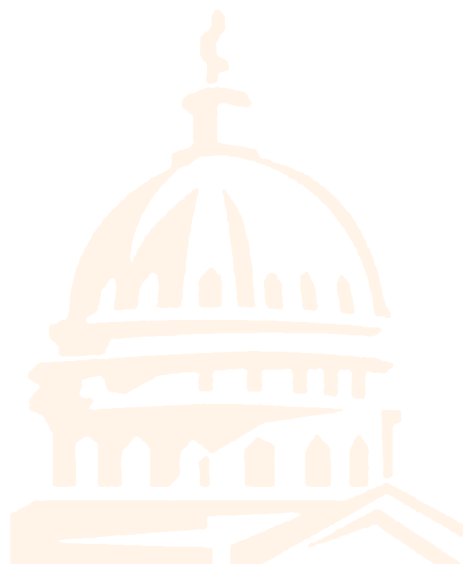
La réforme de la répartition des compétences

Les outils de la réforme

- Les Schémas Régionaux de Développement Economique
- La refonte du régime d'aides économiques aux entreprises en confiant aux seuls conseils régionaux, la compétence pour définir les régimes d'aides et décider de leur octroi aux entreprises

Études de cas

Conclusion et évaluation de la formation



CONSEIL DÉPARTEMENTAL : QUELS ENJEUX, QUELLES ACTIONS, QUELS ACTEURS ET PARTENAIRES ?

- ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ, POINT SUR LES ACTEURS CLÉS, DÉCRYPTAGE DES MÉCANISMES DE DÉCISIONS... ET CONSEILS POUR VALORISER SON ACTION ET SON IMAGE -

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Faire le point sur le fonctionnement, les enjeux de l'institution départementale, identifier ses interlocuteurs et « l'écosystème ».



► 1 journée



► 9 mars, 9 mai, 6 juin



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élus de collectivités départementales



EFFECTIF

► 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

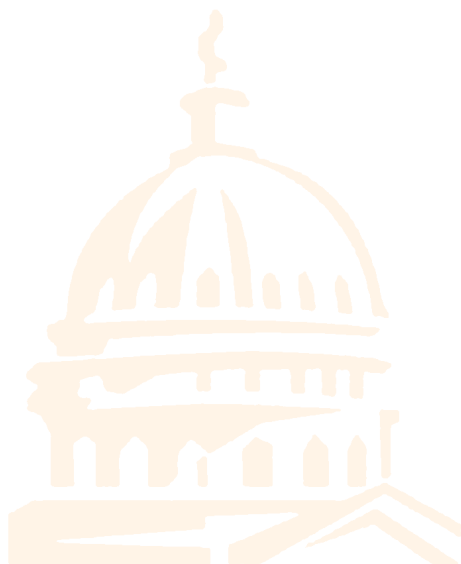
Un contexte politique et juridique inédit

- L'évolution du monde des collectivités territoriales (notamment des Conseils départementaux) et adaptation à la nouvelle donne (approche dynamique)
- La redéfinition de la répartition des compétences entre les collectivités
- La remise en cause de la clause de compétence générale
- L'asphyxie financière des collectivités et ses conséquences concrètes sur le terrain
- Des doutes sur l'avenir de l'Institution départementale ? (Ce point sera traité dans un sens favorable au maintien de l'institution départementale, de façon à donner aux nouveaux élus, des arguments à opposer aux détracteurs du département qui existent dans toutes les formations politiques).

PCD, DGS, Dircab... : acteurs clés, circuits et mécanismes de décisions

- Un double organigramme, à la fois politique et administratif
- Le Président, « chef de l'exécutif, chef de la majorité, chef de l'Administration »
- La répartition des tâches au sein de la majorité départementale
- Le rôle et la place du Conseiller départemental d'opposition
- Le Cabinet, une équipe au service du Président et de sa majorité
- Le DGS et les directeurs de service : de l'apport d'expertises à l'exécution des décisions
- Les satellites et leurs relations avec le Conseil départemental (SDIS, CDT, MDPH...)
- Point sur les partenaires : l'État, les autres collectivités, panorama des multiples acteurs de la sphère publique et para-publique





CONSEIL DÉPARTEMENTAL : QUELS ENJEUX, QUELLES ACTIONS, QUELS ACTEURS ET PARTENAIRES ?

- ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ, POINT SUR LES ACTEURS CLÉS, DÉCRYPTAGE DES MÉCANISMES DE DÉCISIONS... ET CONSEILS POUR VALORISER SON ACTION ET SON IMAGE -

CONTENU PÉDAGOGIQUE (SUITE)

Focus sur le socle de connaissances

- Les compétences du Conseil départemental. Les attributions majeures, les évolutions légales et les chiffres clés
- Le budget. Les principales étapes de l'élaboration, l'adoption et l'exécution du budget
- L'organe délibérant. Règles à connaître sur la préparation et le déroulement des séances publiques
- Les contrôles juridiques et financiers. Le fonctionnement du contrôle de légalité du Préfet et les missions de la Chambre Régionale des Comptes.
- Le statut de l' élu et les principes essentiels de l'exercice du mandat

Les temps forts du conseiller départemental

- Le temps de l'année : l'année-type de la vie de l'institution départementale
- Le temps du mandat : 6 ans pour planifier et dérouler son action politique, dans son canton et au sein du département
- Le temps du projet : De l'idée à la concrétisation, décodage du parcours d'un projet porté par un conseiller départemental

Organisation du travail en binôme

- Un cadre juridique quasi silencieux
- L'organisation du travail au sein du Conseil départemental
- L'action commune dans le canton
- Partager les initiatives, les prises de décisions, la communication

5 pièges à éviter et 5 conseils stratégiques

aux nouveaux conseillers départementaux pour réussir leur mandat

Conclusion sous forme d'échanges interactifs

avec le/les nouveaux élus départementaux sur la question du rôle que peuvent et doivent jouer les élus, en tant que force de proposition solidaire, en binôme, dans leur nouveau canton.

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX : COMMENT RENDRE EFFICACE LE FONCTIONNEMENT DU BINÔME ?

ATELIERS-FORMATIONS EN RÉGION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Optimiser l'organisation du travail d'élu/en binôme, sur une année, sur le mandat, au sein du Conseil départemental et sur le canton.



DURÉE

- ▶ 1/2 journée (matinée et déjeuner-débat)



DATES

- ▶ LILLE → 25 janvier
- ▶ PARIS → 11 février
- ▶ LYON → 12 février
- ▶ MARSEILLE → 2 mars
- ▶ TOULOUSE → 30 mars
- ▶ NANTES → 20 avril
- ▶ STRASBOURG → 25 mai
- ▶ BORDEAUX → 22 juin



PROFIL DES PARTICIPANTS

- ▶ Élus de collectivités départementales



EFFECTIF

- ▶ 12 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

S'organiser efficacement dans son mandat d'élu dans son département, sur une année, sur le mandat (exercices)

Travailler de façon cohérente en binôme (au sein du Conseil départemental et sur son canton)

Trouver sa place au sein de l'institution départementale pour optimiser son action

Les 10 commandements du Conseiller départemental

Conclusion sur Gérer sa communication / Savoir valoriser ses projets/actions, son image et celle de la collectivité

ATELIER-FORMATION EN RÉGION,
de 8h30 à 13h, suivi d'un déjeuner-débat



LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : QUELS IMPACTS À COURT ET MOYEN TERME POUR LES RÉGIONS ET LES EPCI ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Analyser la force, l'efficacité juridique des différentes dispositions et les limites de la loi sur la transition énergétique.
- ▶ Faire le point sur les aspects redistribution des compétences entre les différents échelons territoriaux et l'impact sur la coproduction entre collectivités.
- ▶ Identifier la place/les prérogatives de l'État.
- ▶ Repérer notamment comment s'opère le renforcement des compétences des EPCI (PLU, publicité, transport...) et appréhender au mieux les conséquences concrètes sur les EPCI et les Régions.
- ▶ Au-delà de l'idée d'apporter une vision stratégique des enjeux, il sera question de fournir aux élus, des outils et méthodes de mise en œuvre pratique, favorisant ainsi le développement d'une vision globale et cohérente du développement durable sur leur territoire.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 27 janvier, 17 mars, 23 juin, 7 septembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Conseillers métropolitains, Conseillers régionaux...



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum



CONTENU PÉDAGOGIQUE

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite *Loi transition énergétique* poursuit et approfondit la logique initiée par les *Lois Grenelle*. Elle est de nature à permettre aux collectivités locales de développer des initiatives fortes, et elle les oblige à reconsidérer leurs pratiques et les différents documents qu'elles doivent élaborer et adopter.

- Présentation du texte : logique globale et impact territorial
- La nouvelle répartition des compétences
- Les nouveaux documents
- Études de cas
- Les articulations
- Conclusion sur la logique de l'empreinte carbone

Évaluation de la formation

LA LOI ALUR : UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE SUR LES TERRITOIRES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Cerner les évolutions essentielles portées par la loi ALUR et leurs conséquences pour les collectivités locales ou leurs groupements.
- ▶ Connaître les conditions d'application de la loi ALUR : délais de transposition, mesures d'application immédiate, etc.
- ▶ Identifier les principales réformes affectant le droit de l'urbanisme et de l'aménagement.



▶ 1 journée



▶ 18 février, 24 mars,
13 octobre, 25 novembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus et cadres de collectivités territoriales et d'EPCI



EFFECTIF

▶ 7 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction

- Présentation du contexte législatif (Grenelle, ordonnances) et des objectifs principaux de la loi ALUR en date du 24 mars 2014
- Présentation des mesures d'application et des évolutions prévues ou envisageables pour les communes rurales
- Lecture unifiée de la loi ALUR : une réforme transversale de l'urbanisme, de la planification jusqu'à la production, essentiellement consacrée à l'objectif logement (TOL)

Un bouleversement des documents

d'urbanisme autour de l'objectif de densification

- Connaître le contenu de la réforme à effet immédiat
 - une densification imposée (suppression du COS et de la surface minimale constructible, etc.)

- une densification à encadrer par de nouveaux outils (comment traduire le projet urbain dans le PLU)
- une compétence intercommunale à géométrie variable (dates, modalités et conséquences du transfert de compétence)
- Maîtriser la hiérarchie des documents d'urbanisme : une mise en place incertaine des SCOT intégrateurs

Une recherche d'opérationnalité pour les outils d'aménagement

- Connaître les mesures de clarification des outils d'aménagement publics
 - la réforme des lotissements
 - une simplification de la mise en œuvre des ZAC (concession avant la création de la zone et mutualisation des études d'impact)
- Appréhender la nouvelle vision des projets d'aménagement privés

- le périmètre de PUP : un outil attendu appelant de nombreuses clarifications
- l'association foncière urbaine de projet

La production de logement facilitée

- Maîtriser les nouveaux outils de l'accès au logement
 - les réformes relatives aux acteurs de l'habitat
 - la régulation
 - l'évolution des procédures
- La réforme des politiques publiques de l'habitat et du logement social
 - L'encadrement du logement social
 - L'habitat participatif : cadre juridique, modalités de mise en œuvre et conséquences
- L'habitat indigne et les copropriétés dégradées

Conclusion et évaluation de la formation

LA MAÎTRISE FONCIÈRE AU SERVICE DE LA RURALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT : QUELS OUTILS POUR LES ÉLUS ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Cette formation dresse un panorama des outils fonciers à disposition des élus, pour intervenir avec efficacité aux côtés de leurs partenaires, dans la définition et la mise en œuvre de stratégies d'actions foncières visant à protéger l'agriculture et l'environnement.
- ▶ Un point particulier portera sur la problématique de la déprise agricole, le phénomène de « cabanisation », la spéculation ou bien encore de la privatisation des milieux naturels de haute qualité touristique ou environnementale.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 19 février, 25 mars,
14 octobre, 28 novembrePROFIL DES
PARTICIPANTS▶ Élus et cadres de collectivités
territoriales et d'EPCI

EFFECTIF

▶ 7 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le constat : pas d'aménagement des territoires sans prise en compte du foncier en amont

- Point sur la spéculation des territoires
- Le gel des terres en France
- Un phénomène de constructions sauvages et illicites en forte croissance (études de cas)

La nécessaire mise en place de stratégies foncières

- Quelles actions ?
 - Un travail de réflexion et d'action : périmètre, acteurs
 - Un travail de surveillance du respect du règlement d'urbanisme et la poursuite des infractions
- Un travail foncier :
 - Le droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles
 - La mise en place de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
 - La procédure de déclaration préalable pour toutes divisions d'une propriété foncière

- Les outils de la maîtrise foncière au service des élus :
 - Les acquisitions amiables
 - Les acquisitions par préemption
 - Les acquisitions par expropriation
 - Les biens vacants et sans maître
 - Les mises à disposition
 - L'observatoire foncier

Conclusion et évaluation de la formation

TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITÉ DURABLE
- FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE BARCELONAISE -

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Faire le point sur la place des transports dans le cadre des politiques et des stratégies d'aménagement durable des territoires, en s'appuyant sur l'expérience espagnole et tout particulièrement, les actions clés entreprises à Barcelone.
- Apporter des éléments de comparaison ainsi que les connaissances essentielles à la bonne compréhension des enjeux d'une mobilité urbaine durable.
- Appréhender au mieux les outils et méthodes nécessaires à sa mise en œuvre pratique.



DURÉE

► 1 journée



DATES

► 9 juin, 6 octobre, 5 décembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élus et cadres de collectivités territoriales et d'EPCI



EFFECTIF

► 15 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Données générales et chiffres clés

- Découpage territorial, système politique et répartition des compétences (État, Communautés autonomes, Provinces, Municipalités...), budgets locaux et indicateurs financiers...

Collectivités territoriales en Espagne – comparaisons avec les autorités territoriales françaises, prérogatives, problèmes communs dans le domaine de la mobilité urbaine

- Mise en perspective de l'organisation institutionnelle espagnole avec l'organisation institutionnelle française
- Processus de consultation en Espagne pour surmonter les difficultés à différents niveaux des échelons

Mobilité urbaine, qualité des services

de transports publics et environnement urbain : éléments de comparaison

Gouvernance des transports publics urbains espagnols

(avec un point sur le mode d'exploitation/gestion, le rôle de l'AO, les liens avec les Collectivités et l'État, la coordination de l'offre...)

- Présentation générale du système de transport de l'Autorité du Transport Métropolitain dans la Région Métropolitaine de Barcelone
- Le financement du transport public : l'ATM, rotule financière du système

- Le contrat entre l'ATM et Tramvia Metropolità, un exemple de PPP
- Le Plan Directeur de Mobilité de la Région Métropolitaine de Barcelone
- Étude de cas : Le Plan d'accessibilité de l'aéroport de Barcelone

Évaluation et clôture de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Dans l'absolu, le très haut débit (THD) offre un accès internet à débit bien supérieur au « haut débit ». Son installation sur les territoires doit favoriser la compétitivité des entreprises et l'attractivité locale, améliorer la vie quotidienne des habitants avec l'accès à de nouveaux services, accompagner les nouveaux usages avec l'ouverture vers des offres multiservices plus nombreuses et de qualité supérieure allant au-delà du simple « Triple Play » (Internet, TV, téléphone), tout en permettant aux territoires ruraux « d'effacer les frontières »...
- ▶ Mais avec la montée en débit, le passage à la fibre, le FH-FTTH, les zones AMII...la réalité est plus complexe et les élus sont face à un casse-tête...
- ▶ Cette formation doit permettre d'expliquer simplement (grâce aux compétences d'un **expert neutre de la Mission THD**), les différentes technologies disponibles, la répartition des rôles, les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, les plans de financement...



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 23 mars, 28 juin, 18 novembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux



EFFECTIF

▶ 10 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Panorama des différentes technologies disponibles : leurs principaux avantages et inconvénients
- Cadre juridique - Plan national Très Haut Débit - Rôles et responsabilités des acteurs concernés
- État des lieux des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique en France - Études de cas
- Plans de financements
- Aspects communication à prévoir

Conclusion et évaluation de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Connaître les grands principes de la commande publique.
- ▶ Maîtriser les différentes procédures de passation et leurs modalités.
- ▶ Identifier les risques contentieux pouvant affecter la régularité des procédures.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 3 février, 10 mai, 24 juin,
16 septembre, 17 novembrePROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux



EFFECTIF

▶ 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Rôle des élus dans les procédures de passation
des marchés publics**

- Cadre juridique des marchés publics
 - Principaux textes européens et nationaux
 - Rappel des objectifs du «nouveau» Code des marchés publics
 - Rôle du juge et grands principes de la commande publique
- La définition du marché public
 - Critère organique et critères matériels
 - Distinction avec les autres contrats de la commande publique : DSP et PPP
 - La définition du besoin

- Présentation des procédures de passation
 - Procédures liées au montant du marché
 - Procédures en cas d'indétermination des spécifications du marché
 - Procédures négociées (article 35 du Code des marchés publics)
 - Procédure simplifiée des marchés de services (article 30)
- Le déroulement de la procédure : la publicité
- Le déroulement de la procédure : la mise en concurrence
- L'achèvement de la procédure
 - Achèvement normal : attribution et signature
 - Échec de la procédure : infructuosité, classement sans suite, recours contentieux

**Le fonctionnement des Commissions
d'appel d'offres (CAO)**

- Composition de la CAO : les membres à voix délibérative et consultative et leur désignation
- Organisation et fonctionnement de la CAO
- Rôle de la CAO : sélection des candidats, choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
- Responsabilité pénale des membres de la CAO

Conclusion et évaluation de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Comprendre les documents et les logiques budgétaires, savoir les analyser et connaître leur signification financière.
- ▶ Mieux comprendre un budget communal/intercommunal et appréhender la situation financière d'une collectivité locale.
- ▶ Faire le point sur les réformes en cours.
- ▶ Optimiser sa participation aux discussions budgétaires, au sein des instances municipales/intercommunales.



DURÉE

▶ 2 journées



DATES

▶ 21 et 22 mars



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Maire, Adjoint au maire, Conseillers municipaux, Conseillers communautaires...



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

La structure des finances locales

- Les ressources locales
 - La nouvelle répartition des impôts (communes, EPCI)
 - Les dotations d'État et la question de la péréquation (verticale/horizontale)
 - Les autres ressources : emprunts, tarifs, produits du domaine, subventions....
- Les dépenses locales
 - Le poids des compétences obligatoires
 - La répartition des compétences dans les EPCI
 - L'intérêt des compétences facultatives
 - Les relations financières entre les différents niveaux : du département vers les communes et les EPCI, entre les EPCI et leurs communes membres

Les documents budgétaires

- La nature des documents budgétaires
 - Les liens entre règles comptables et règles budgétaires : les recettes et dépenses selon leur nature comptable, la structure des chapitres et des articles
 - La nomenclature fonctionnelle et les politiques publiques locales : la « présentation croisée », le vote par fonction, la segmentation stratégique
 - Les annexes obligatoires, outil d'information et de transparence
- Le détail des documents budgétaires
 - Le budget primitif : document politique et financier de prévision et d'autorisation
 - Le compte administratif et le compte de gestion : documents comptables de constat et d'analyse

– Les décisions modificatives et le budget supplémentaire : documents d'adaptation des prévisions et d'affectation des résultats

L'élaboration et le vote du budget

- Les règles d'élaboration à connaître
 - Le calendrier
 - Le débat d'orientations budgétaires
 - La dynamique pluriannuelle
- La stratégie financière
 - Éléments sommaires d'analyse financière
 - Endettement et fiscalité
 - De l'équilibre annuel à la solvabilité à moyen terme...

Conclusion et évaluation de la formation

Sur simple demande, cette formation peut-être aussi organisée sur une journée dans votre collectivité y compris le samedi, en demi-journée ou en soirée : nous consulter.

MÉTHODOLOGIE : la formation sera animée sur la base de documents de communes et d'EPCI. Compte tenu des comparaisons utiles, merci à chaque stagiaire de venir avec les éléments de sa propre collectivité (BP, CA 2015 ou 2014, documents complémentaires : orientations budgétaires, états de vote des taux de fiscalité directe...)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur

BUDGET DÉPARTEMENTAL : DU MODE D'EMPLOI À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

1^{RE} SESSION : « CONNAÎTRE LES PRINCIPES DE BASE D'UN BUDGET DÉPARTEMENTAL »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Mieux comprendre comment se construit le budget d'une collectivité départementale.
- ▶ Savoir lire un budget et identifier facilement les principales ressources et dépenses, ainsi que les objectifs de politiques publiques locales qu'ils visent à concrétiser.
- ▶ Dégager les grandes lignes de la situation financière de la collectivité départementale et en tirer des éléments en termes prospectifs.
- ▶ Aider les élus à utiliser au mieux les documents budgétaires dans l'exercice de leur mandat et dans leur communication vis-à-vis de leurs concitoyens.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 14 mars, 3 octobre, 21 novembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Conseillers départementaux (notamment ceux récemment investis d'un mandat électif)



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le principe d'équilibre budgétaire (fragilisé)

- La notion d'équilibre : dépenses-recettes, autofinancement et endettement
- Quelques ratios à connaître
- Les tendances et les rigidités
- Le « modèle économique » des départements a-t-il un avenir ?

Des ressources problématiques :

la dépendance dans l'interdépendance

- Une fiscalité peu modulable et mal prévisible
- Des dotations fossilisées
- Une péréquation qui se cherche
- Des recettes spécifiques d'aide sociale à repenser

Des dépenses difficiles à maîtriser :

entre logique de guichet et capacité de projet

- L'aide sociale : le poids des facteurs exogènes

- Voirie, collèges : y a-t-il vraiment une « pause » possible ?
- Le rôle du Conseil départemental comme animateur de son territoire : l'aide aux communes et aux projets est-elle condamnée ?

Conclusion sur l'avenir des départements, l'évolution des compétences sociales, la loi NOTRe..., l'évolution de la carte intercommunale (selon les départements représentés)

Cette formation est développée sur deux sessions à la fois indépendantes et complémentaires (possibilité de s'inscrire à l'une ou aux deux sessions).

MÉTHODOLOGIE : la formation sera animée sur la base de documents de départements. Compte tenu des comparaisons utiles, merci à chaque stagiaire de venir avec les éléments de sa propre collectivité (BP, CA 2015 ou 2014, documents complémentaires : orientations budgétaires, états de vote des taux de fiscalité directe...)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur

BUDGET DÉPARTEMENTAL : DU MODE D'EMPLOI À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

2^E SESSION : « LE NOUVEAU CONTEXTE FINANCIER/INSTITUTIONNEL DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Présenter le nouveau contexte économique et budgétaire tout en abordant la problématique de la Réforme territoriale et ses conséquences sous l'angle : « quelle place pour le département ? ».
- ▶ Connaître les montages budgétaires, savoir les analyser et comprendre leur signification financière. Appréhender au mieux le suivi budgétaire et le diagnostic financier d'une collectivité départementale.
- ▶ Définir les marges de manœuvre potentielles qui restent ouvertes aux Départements pour élaborer des stratégies d'actions...



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 15 mars, 4 octobre, 22 novembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Conseillers départementaux



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Quelles marges de manœuvre pour les Départements ?

- Point sur la masse salariale
- La gestion de la dépense sociale
- La programmation des investissements

Quelles capacités financières ?

- Y a-t-il un niveau d'emprunt soutenable ?
- Le recours à la fiscalité est-il possible ?

Quelles stratégies pour les Départements ?

(avec un point particulier sur la place du Département par rapport aux autres collectivités : Région, Métropole, Communes...) ?

Conclusion et évaluation de la formation

Cette formation est développée sur deux sessions à la fois indépendantes et complémentaires (possibilité de s'inscrire à l'une ou aux deux sessions).

MÉTHODOLOGIE : la formation sera animée sur la base de documents de départements. compte tenu des comparaisons utiles, merci à chaque stagiaire de venir avec les éléments de sa propre collectivité (BP, CA 2015 ou 2014, documents complémentaires : orientations budgétaires, états de vote des taux de fiscalité directe...)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur

L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : QUELLES CONTRAINTES JURIDIQUES ET PRATIQUES POUR LES ÉLUS ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Connaître les règles juridiques et pratiques relatives à l'attribution de subventions aux associations.
- ▶ Sécuriser l'attribution des subventions.
- ▶ Contrôler l'usage des subventions.
- ▶ Prévenir les contentieux.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 4 février, 11 mai, 27 juin,
15 septembre, 16 novembre



PROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élus municipaux (notamment ceux
composant la commission Vie associative)
et leurs Collaborateurs



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

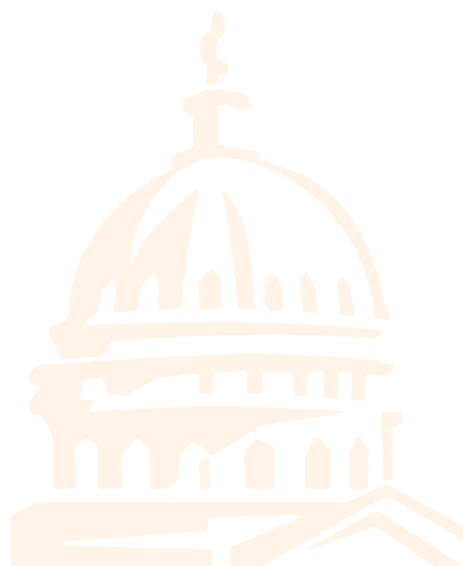
La liberté de recourir à l'outil associatif

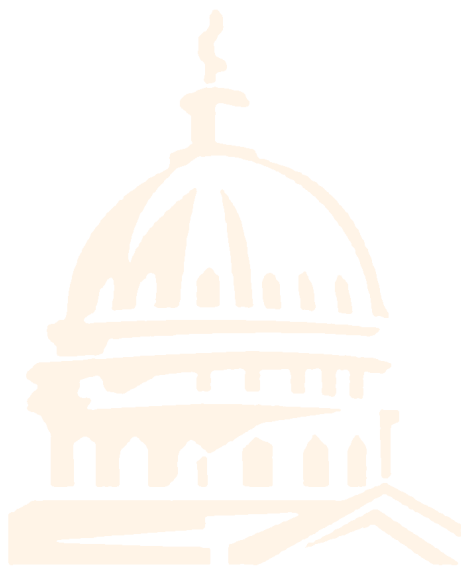
- Le droit pour les collectivités de créer et/ou d'adhérer à une association et/ou pour les élus d'en être membre
- Le droit pour les collectivités de déléguer une mission de service public et/ou de confier un marché public à une association
- Le droit pour les collectivités de financer une association
- Les avantages de la structure associative : comptabilité privée, externalisation d'activités, souplesse du droit privé, personnel de droit privé, la fiscalité des associations...

L'association, quelle(s) qualification(s) juridique(s) : études de cas

- L'association qualifiable « d'opérateur économique » :
 - Les critères de distinction : la règle des 4 P, le critère de la « comparabilité » avec une entreprise au sens du droit de l'Union
 - Les conséquences juridiques d'une telle qualification

- L'association qualifiable de « véritable association » :
 - Les critères de distinction : l'absence de concurrence, le caractère désintéressé, l'absence d'assujettissement à une fiscalité commerciale
 - Les financements autorisés : l'existence d'un intérêt public local
 - Les financements interdits : les dépenses à caractère culturel ou politique
- L'association qualifiable de « pouvoir adjudicateur » :
 - Les critères à satisfaire : une personnalité juridique, une dépendance publique, la satisfaction d'un besoin d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial
 - Les conséquences à supporter : le respect des règles de la commande publique





L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : QUELLES CONTRAINTES JURIDIQUES ET PRATIQUES POUR LES ÉLUS ?

CONTENU PÉDAGOGIQUE (SUITE)

Les aides aux associations et les requalifications juridiques possibles

- Aides à une association ou octroi d'un marché public ?

- Aides à une association ou passation d'une convention de délégation de service public ?
 - La nature des missions confiées
 - Le transfert du risque

Le régime juridique des aides aux associations

- Les obligations de forme :
 - Le respect de la loi DCRA du 12 avril 2000
 - L'obligation de passer une convention en dessous d'un seuil de 23 000 euros
 - Le rôle de l'assemblée délibérante
 - La transmission au contrôle de légalité
 - Les contrôles possibles de la CRC
- Les obligations de fonds :
 - La circulaire du 18 janvier 2010 et sa réécriture prochaine
 - La technique de « l'appel à projet »
 - L'association chargée d'un service d'intérêt général (SIEG, SSIEG...) et financements publics
- Les apports de la loi ESS et la notion de « subvention »
- L'intérêt de la circulaire du 4 juillet 2008
- Les potentialités de la qualification d'un service social d'intérêt économique général face au droit de l'Union européenne

- La mise en place de compensations d'obligations de service public

Les risques de la gestion associative (études de cas)

- L'association transparente
 - Les critères de la transparence : l'absence d'autonomie décisionnelle, administrative et financière
 - Les conséquences de la transparence : la requalification des contrats de travail, des marchés passés, la gestion de deniers publics non autorisés, l'illégalité de l'octroi de certaines subventions...
- La gestion de fait
 - Les éléments constitutifs de la gestion de fait
 - Les conséquences de la gestion de fait : les conséquences budgétaires, pénales et électorales
- L'illégalité des délibérations attributives de subventions et la notion de « conseiller intéressé »
 - Les éléments constitutifs
 - Les conséquences juridiques
- Les délits de nature pénale
 - La prise illégale d'intérêt
 - L'octroi d'avantage injustifié

Conclusion et évaluation de la formation



L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : QUELLES CONTRAINTES JURIDIQUES ET PRATIQUES ?

« KIT FORMATIONS » DE L'ÉLU TERRITORIAL ET DE SES COLLABORATEURS
A SENATUS CONSULTO 23, rue Boyer-Barret – 75014 PARIS – Tél. : 01 53 90 45 56

[SPÉCIAL « ACTEURS
DU MONDE ASSOCIATIF »]



L'offre proposée par A SENATUS CONSULTO, consiste – sur demande – à mettre en place une journée dédiée à l'ensemble des responsables et acteurs du monde associatif basés sur votre territoire, afin de les aider, en tant qu'association candidate, à mieux appréhender les règles de subventionnement que vous êtes amenés à respecter.

Espace fédérateur, votre collectivité serait ainsi la force invitante du tissu associatif, pour cette action animée par notre expert, dont vous trouverez ci-après quelques éléments de programme prévisionnel.

- Accueil des participants et mots de bienvenue par un représentant de la collectivité
- Introduction, puis travaux sur :

La liberté de recourir à l'outil associatif : une liberté partagée

L'association : quelle(s) qualification(s) juridique(s) ?

- Une association peut être requalifiée « d'opérateur économique » et être soumise, de ce fait, à l'ensemble des règles applicables aux entreprises : quelles précautions prendre ? Quel(s) piège(s) à éviter ?
- Qu'est-ce qu'une « véritable association » ?
- Les subventions aux associations peuvent être requalifiées en « marché public » ou en « délégation de service public » : quels critères appliquer ? Quels risques à éviter ?

Le régime juridique des aides aux associations : des contraintes fortes pour les collectivités locales et les porteurs de projets

- L'obligation pour une collectivité de financer une association qui poursuit un « intérêt public local »
- L'interdiction pour une collectivité de financer des dépenses à caractère culturel ou politique
- L'obligation pour la collectivité locale de s'inscrire dans le respect de la législation nationale
- Les potentialités qu'ouvrent la loi ESS et le droit de l'Union tant aux associations qu'aux collectivités
- La mécanique utile des « appels à projet » : comment y répondre, quelles règles, quelles précautions ?

Les risques de la gestion associative à ne pas négliger

- L'association « transparente »
 - Les critères de la transparence

- Les conséquences de la transparence : la requalification des contrats de travail, des marchés passés, la gestion de deniers publics non autorisés, l'illégalité de l'octroi de certaines subventions...
- La gestion de fait
 - Les éléments constitutifs de la gestion de fait
 - Les conséquences de la gestion de fait : les conséquences budgétaires, pénales et électorales
- L'illégalité des délibérations attributives de subventions et la notion de « conseiller intéressé »
 - Les éléments constitutifs
 - Les conséquences juridiques
- Les délits de nature pénale
 - La prise illégale d'intérêt
 - L'octroi d'avantage injustifié

Conclusion et évaluation de la formation

EMPRUNTS TOXIQUES ET PRODUITS DE COUVERTURE PROPOSÉS AUX COLLECTIVITÉS : RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES ASSOCIÉS ET ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Synthétiser les règles fondamentales que tous les élus en charge des finances et responsables administratifs doivent connaître pour appréhender la validité des emprunts et produits souscrits par les collectivités.
- ▶ Identifier les leviers contentieux et savoir négocier ou renégocier les contrats en vue de la restructuration de la dette.
- ▶ Sécuriser la gestion active de la dette.
- ▶ Enfin, en retirer des éléments de méthodes au moyen d'exercices d'application.



DURÉE

▶ 2 journées



DATES

▶ 21 et 22 janvier, 4 et 5 avril, 19 et 20 septembre, 1^{er} et 2 décembre

PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux et cadres financiers/juridiques de collectivités territoriales et EPCI ainsi que toutes autres personnes publiques (OPH...) plongées dans une spirale de charges financières incontrôlées



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE DE LA 1^{RE} JOURNÉE DE FORMATION

- Introduction sur les interventions du législateur suite aux difficultés engendrées par les emprunts structurés et produits de couverture souscrits par les collectivités territoriales

Produits souscrits par les collectivités et risques inhérents

- Point sur les produits qui ont été commercialisés auprès des collectivités territoriales et les risques qui sont attachés. Cette présentation permettra surtout de saisir :
 - la spécificité des produits concrètement vendus aux collectivités territoriales, basés sur des risques de change euro/franc suisse, sur des taux bonifiés (vente d'options), sur des primes nulles et d'introduire la notion de produit à effet de levier et à effet de pente ;
 - les risques qu'ils présentent ;
 - les dangers des restructurations.

Validité des produits souscrits par les collectivités et contentieux

- Dans cette partie, il s'agira d'identifier l'approche retenue par la jurisprudence pour qualifier un contrat de spéculatif ou de couverture, cette qualification déterminant à la fois la compétence de la personne publique à les souscrire et le pouvoir de la personne physique à engager la collectivité ou l'EPCI.
- On analysera à cette occasion la manière dont la jurisprudence accueille les griefs tirés d'un vice du consentement (erreur, réticence ou manœuvre dolosive).

Efficacité du contrat cadre et conditions générales

- Il s'agira d'identifier à partir de quand un contrat peut être considéré comme conclu, et d'identifier concrètement

les éléments considérés comme établissant une volonté de s'engager, dans un processus de formation contractuelle qui s'opère en plusieurs phases (pré-conformation / « topage », confirmation, signature d'un contrat cadre...).

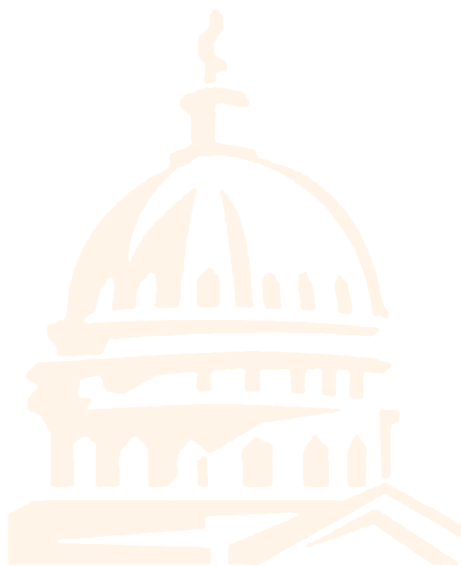
- On présentera le nouveau régime du contrat cadre et des conditions générales prévues dans le projet de réforme du droit des obligations qui pourrait avoir des conséquences à l'avenir.

Efficacité des clauses contractuelles

- Cette troisième partie consiste à identifier les clauses des contrats qui doivent donner lieu à une attention particulière.

Fin de la 1^{re} journée de formation





EMPRUNTS TOXIQUES ET PRODUITS DE COUVERTURE PROPOSÉS AUX COLLECTIVITÉS : RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES ASSOCIÉS ET ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

CONTENU PÉDAGOGIQUE DE LA 2^E JOURNÉE DE FORMATION

- La seconde journée conduira à analyser les arguments qui peuvent être exploités dans le cadre d'un contentieux portant sur la responsabilité bancaire.
- Introduction sur le panorama des décisions dans lesquelles la responsabilité des établissements bancaires a été mise en cause. Ceci permettra de présenter la distinction à opérer entre les principaux griefs sur la base desquelles les banques sont souvent poursuivies.

Le manquement à l'obligation d'information et de mise en garde

- Cette partie conduira à expliquer la différence existant entre les griefs tirés du manquement à l'obligation d'information et de mise en garde. Il conviendra aussi d'analyser les enjeux attachés à ces deux obligations d'information et de mise en garde.

Le manquement à l'obligation de conseil et aux obligations de bonne conduite

- Zoom sur l'argumentation pouvant être développée par les élus pour faire valoir le manquement de la banque à son obligation de conseil par une collectivité ayant souscrit un emprunt structuré.

Perspectives contentieuses et principaux aspects des procédures

- Cette dernière partie consistera à envisager les questions spécifiquement contentieuses :
 - en cas d'action au fond intentée par la collectivité : la prescription et l'éventuelle report de son point de départ ;
 - en cas de défense de la collectivité attaquée par la banque ;
 - en cas de demande de suspension ou de provision en référé.

Conclusion et évaluation de la formation

TROUVER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR VOS PROJETS TERRITORIAUX

(FORMATION À BRUXELLES)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cerner les enjeux de la programmation 2014-2020 des Fonds et Programmes européens, en mettant en exergue ses spécificités, par rapport à la période précédente (2007-2013).
- Attirer l'attention des élus sur les spécificités liées à la constitution de dossiers de demande de financement auprès des autorités gestionnaires des fonds européens.
- Accompagner la réflexion stratégique sur les projets concrets de développement de territoires à l'aide d'études de cas dans les domaines suivants : emploi, cohésion sociale et urbaine (rénovation urbaine, insertion, logement...), aménagement/transport et déplacements (multi modalités...)/équipement du territoire, développement économique et touristique, construction ou rénovation de bâtiments (établissements scolaires, sociaux, sportifs...), développement durable (énergies propres...), gestion de l'eau et des milieux aquatiques... : examen des enjeux, identification et articulation des fonds concernés, respect du calendrier, accompagnement technique des bénéficiaires, actions de lobbying, communication....
- Développer un réseau de personnes-ressources et contacts utiles à mobiliser pour concrétiser les possibilités d'actions conjuguées sur les territoires.
- Les travaux sont effectués sous la forme d'échanges pédagogiques et surtout pratiques visant dans le cadre d'ateliers, à maîtriser le montage d'un dossier de demande de subvention : définition du projet, contenu et rédaction, présentation du projet, paiement et utilisation des fonds, répartition des rôles, procédures de contrôle, organisation, actions de lobbying, facteurs d'efficacité et conditions de réussite....



DURÉE

► 2 journées



DATES

► 24-25 mai, 15-16 juin, 8-9 septembre,
11-12 octobre, 29 et 30 novembre



PROFIL DES
PARTICIPANTS

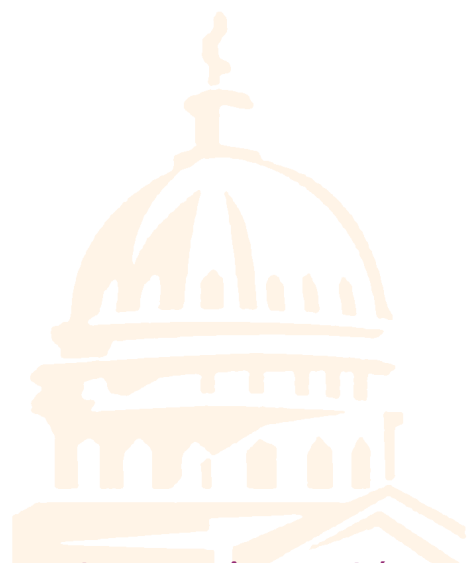
► Élus régionaux et leurs collaborateurs
(Directeur de Cabinet, DGS,
Directeur des affaires européennes,
Directeur financier...)



EFFECTIF

► 15 participants minimum

Pour des raisons d'organisation, toute
inscription est à effectuer à J-2 mois
minimum avant chaque session.



Formation pouvant être organisée selon les spécificités et enjeux de votre territoire, pour une délégation d'élus mobilisés par vos soins : nous contacter

TROUVER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR VOS PROJETS TERRITORIAUX

(FORMATION À BRUXELLES)

CONTENU PÉDAGOGIQUE DE LA 1^{RE} JOURNÉE DE FORMATION

Rappel du fonctionnement des institutions et actualités européennes : quels défis ?

Politique régionale 2014/2020 : optimisation du recours aux fonds européens et conditions d'efficience

- Bilan de l'utilisation des Fonds 2007-2013 – exemple de mises en œuvre de PUI
- 2014-2020 : comment mobiliser les fonds européens disponibles : FEDER, FSE, FEADER, FEAMP + initiative emploi jeunes
- Descriptif de l'Accord de partenariat – concentration thématique – renforcement de l'intégration des fonds – cadre de performance – nouveaux instruments d'ingénierie financière

Croissance intelligente et durable : mode d'emploi

Politique urbaine de l'UE et actions innovatrices urbaines

Le Fond social européen en France : point sur les initiatives et ressources pour l'inclusion sociale et l'emploi des seniors et des jeunes

Puis, travaux en ateliers (en simultanée), sur :

Atelier 1 → Transports et mobilité durable / Environnement / Gestion des zones maritimes et portuaires

Atelier 2 → Emploi, formation professionnelle et intégration / Développement économique des territoires (FEDER, FSE)

Atelier 3 → Recherche, innovation, soutien aux PME, Clusters, compétitivité

CONTENU PÉDAGOGIQUE DE LA 2^E JOURNÉE DE FORMATION

Rencontre avec la Représentation Permanente de la France à Bruxelles

- Actualité européenne, influence française, enjeux pour les territoires nationaux, focus sur la dimension européenne du contrat de ville
- Mobiliser les fonds européens : convergence entre les domaines d'intervention de la politique de la ville et la dimension urbaine de la politique de cohésion

Rencontre au Comité des régions, une Institution européenne représentant les collectivités territoriales

- Présentation du fonctionnement du CDR, présence française et travaux en cours
- Articulation entre la Région et les Institutions européennes

Conférence-débat au Parlement européen sur les nouvelles équipes politiques, la montée en puissance du PE, son rôle politique, fonctionnement et priorités d'actions...

- Échanges avec des Parlementaires :
→ Présentation des objectifs et des outils du dialogue entre les députés européens et les Institutions communautaires, et entre les députés européens et les Territoires nationaux, travaux en cours
→ Conseils stratégiques pour accroître la coopération transnationale...
- Visite de l'hémicycle et (sous réserve) suivi d'une mini session

Conclusion et évaluation de la formation



SPÉCIAL Région/Conseil départemental/ Métropole...

Vous souhaitez constituer une délégation d'élus et vous rendre à Bruxelles pour mieux comprendre le fonctionnement de l'UE, optimiser les financements européens, rencontrer les décideurs clés ?

FORMATION SUR MESURE

CONSEILS STRATÉGIQUES

VISITES-RENCONTRES AU CŒUR DES INSTITUTIONS

CONSTITUTION ET DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX

ACTIONS DE LOBBYING...



CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008

Contactez-nous

A SENATUS CONSULTO

23, rue Boyer-Barret - 75014 PARIS

Tél. : 01 53 90 45 56

Email : contact@asenatusconsulto.fr

→ www.asenatusconsulto.fr

COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR FACEBOOK,
TWITTER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX
POUR DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ SUR LE WEB

OBJECTIF DE LA FORMATION

- ▶ Optimiser sa présence sur les réseaux sociaux, avec un point particulier sur Twitter, Facebook et le Blog.

PRÉ-REQUIS INDISPENSABLES

→ Bonne maîtrise d'un ordinateur et de la navigation sur Internet. → Un ordinateur connecté à Internet par stagiaire (fourni sur place) → Email : soit une adresse Gmail (créer son adresse avant la formation à <https://www.google.com/accounts/NewAccount>), soit la possibilité de consulter sa boîte email.

Pourquoi ? Dans cette formation, chaque participant sera amené à créer son compte sur un service en ligne (Facebook et Twitter). Il aura besoin de donner son adresse e-mail pour recevoir une confirmation de la création. Il faudra alors qu'il clique sur un lien pour être en mesure de la valider.

SI POSSIBLE :

→ Fichiers photos : une photo personnelle (type photo d'identité, décontractée ou pas en fonction du sentiment que l'on veut faire passer, format gif ou jpg, format carré 180 x 180 px) et une photo de la ville/quartier que l'on pourra utiliser comme image de couverture dans Facebook et Twitter (format gif ou jpg, image horizontale (851px sur 315px) → Une biographie courte de deux lignes maximum précisant les mandats/éléments clés de parcours professionnel, le nom de la collectivité et éventuellement un slogan politique. → La liste des liens vers les comptes du stagiaire concerné : pages Facebook, compte Twitter et comptes Dailymotion/YouTube/Flickr, s'ils existent. → La liste d'autres comptes/pages Facebook et comptes Twitter auxquels le stagiaire souhaite s'abonner.



▶ 1 journée

▶ 5 février, 1^{er} avril,
12 septembre, 6 décembrePROFIL DES
PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux



EFFECTIF

▶ 5 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le stagiaire sera amené à s'inscrire sur un ou plusieurs des réseaux sociaux, afin d'élargir son champ de communication et éventuellement promouvoir son Blog.

Rapide rappel sur le panorama général des réseaux sociaux et appréhender au mieux le Web d'aujourd'hui

- Incontournables Facebook et Twitter
- Les réseaux professionnels : Viadeo – Linked-in
- Les vidéos : Youtube – Dailymotion, les photos : Flickr
- Les nouvelles tendances : Foursquare – Instagram
- Point sur la présence d'Élus locaux et nationaux sur les réseaux sociaux

Quelle stratégie sur les réseaux sociaux ?

- Notoriété, modernité, réactivité...
- Quels objectifs pour un élu ?
- Maîtriser sa e-réputation
- Mettre en place un système de veille et d'alertes
- Organiser les réponses aux alertes de la veille
- Savoir communiquer : l'importance d'utiliser les bons formats, le bon timing, le bon style sur les réseaux sociaux
- Les 5 pièges à éviter

Optimiser sa présence sur Facebook

- Les astuces pour être plus lisible sur Facebook
- Atelier développement/valorisation d'une page Facebook

Zoom sur Twitter

- Le fonctionnement du réseau et les notions de base (tweet, retweet, live-tweet, follower, etc.)
- Atelier de création d'un compte Twitter

Focus sur le Blog

- Objectifs du blog et principales fonctionnalités
- Simplicité de création et de mise à jour
- Astuces pour faire connaître son blog
- Atelier de création d'un Blog

Conclusion et évaluation de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre la notion de « Blog » et respecter les usages du Blogging.
- Publier sur son Blog.
- Réaliser des modifications de présentation et savoir assurer la promotion de son Blog.



DURÉE

► 1 journée



DATES

► 4 février, 31 mars,
13 septembre, 5 décembrePROFIL DES
PARTICIPANTS

► Élus territoriaux



EFFECTIF

► 4 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Chaque stagiaire sera amené à développer un Blog sur un produit de création défini en commun. Pour parvenir à ce résultat (en fin de journée), il convient de savoir utiliser Windows et la souris, connaître les bases d'un traitement de texte et d'Internet.

Introduction : comprendre le phénomène « Blog »

- Éléments de définition
- Exemples d'usages des Blogs d'élus
- Les fonctionnalités des Blogs
- Les différentes solutions pour créer un Blog

Travaux pratiques : ouvrir son Blog et publier

- La configuration d'un Blog (catégories, mise en page)
- Découverte du module d'administration de son Blog
- Publier son premier billet
- Intégrer des photos et des fichiers attachés (notions de format et de poids)
- Envoyer un trackback
- Publier un commentaire et gérer la modération
- Gérer le son et la vidéo (notions de format et de poids)

Se faire connaître

- Comprendre le référencement
- S'enregistrer dans les annuaires
- Créer sa Blogosphère

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposé, nombreux travaux pratiques

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : un PC par stagiaire (mis à disposition ou possibilité de venir avec sa tablette (fil ou WiFi sans accès bloqué pour accéder à Internet),

Vidéo projecteur, support du formateur, supports électroniques (textes et photographies) idéalement apportés par chaque stagiaire



[SUPPLÉMENT]

LES 3^{es} ATELIERS DE LA COMMUNICATION POLITIQUE

FORMATIONS À PARIS

MARDI 7-MERCREDI 8 JUIN 2016

→ 1 SÉANCE PLÉNIÈRE

→ 4 ATELIERS AU CHOIX

Nombre de places limité





LES 3^{ES} ATELIERS DE LA COMMUNICATION POLITIQUE



Mardi 7 juin 2016

SÉANCE PLÉNIÈRE N°1 (MATINÉE)

9h - Début de la séance

QUELLES STRATÉGIES DE COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ?

OBJECTIFS. Retenir et gérer au mieux l'attention médiatique en développant une stratégie générale de communication (publique et politique) tout en valorisant son image, ses projets et actions par le filtre des médias

La place des relations presse dans une stratégie de communication publique et politique

- Faire la différence entre stratégie et tactique
- L'approche stratégique et le plan de communication presse
- Quelles interactions avec les autres outils de communication ?

La spécificité de la presse territoriale

- PHR, PQR, radios, télévisions, presse territoriale des collectivités et EPCI
- Les contraintes et le fonctionnement des journalistes
- Ce qu'il ne faut pas faire...
- Les astuces pour impacter

Les outils des relations Presse

- Quand utiliser le communiqué, la conférence de presse ou d'autres outils ? Pourquoi ?
- Le « Off », c'est quoi ? Quels usages ?
- L'interview presse, radio et télé : messages essentiels et pièges à éviter
- Quel rapport de la confiance à l'endroit des journalistes ?

L'évaluation des retombées presse

- L'analyse qualitative (mise en page, sémantique)
- L'analyse quantitative
- La gestion des incidents avec la presse

La gestion des crises et des incidents médiatiques

- Apprendre à distinguer l'incident de la crise
- L'approche stratégique et le rapport avec la presse (transparence, silence, stratégies intermédiaires)

L'influence du web 2.0 dans la stratégie

- L'usage spécifique de Twitter et de Facebook
- La complémentarité des autres réseaux
- Interactivité (communication écrite/numérique)
- Qui sont les élus locaux qui impactent ? Pourquoi ? Comment ?

12h30 - Déjeuner

14h - Reprise des travaux

SÉANCE PLÉNIÈRE N°2 (APRES-MIDI)

COMPRENDRE LES ENJEUX ET USAGES DU WEB POLITIQUE ET BÂTIR SA PROPRE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

OBJECTIFS. Permettre aux élus de bâtir leur propre stratégie de communication sur Internet, inter-agir au niveau local tout en facilitant le contrôle et la maîtrise de sa e-réputation sur le Web.

Appréhender au mieux le Web d'aujourd'hui et savoir faire bon usage de Google (recherche, veille, tendances...)

- Démonstration : utiliser la recherche avancée, les recherches associées
- Démonstration : utiliser les services Google (service d'alertes...)

E-réputation : tout commence par la veille sur le Web

- Mettre en place un système de veille et d'alertes sur des thématiques locales
- Organiser les réponses aux alertes de la veille
- Démonstration de veilles automatisées et locales via le Web



LES 3^{ES} ATELIERS DE LA COMMUNICATION POLITIQUE



Communication politique « 2.0 »

- Le Web pour un usage politique (veiller, communiquer, débattre, recruter, agir localement)
- Exister sur le Web : de la bibliographie (Wikipédia, LinkedIn, Viadeo) au Blog
- Communiquer : l'importance d'utiliser les bons formats, le bon timing, le bon style sur les réseaux sociaux (vidéos, images, rédaction...)

Gérer sa e-réputation

(traité rapidement/travaux spécifiques prévus en atelier)

- Agir : améliorer sa e-réputation (principes du Web social, création de contenus, interaction...)
- Réagir en cas de crise : les attaques sur Internet (études de cas, veille, actions Web et actions légales, services...)

• Enjeux juridiques

- quelles sont les responsabilités éditoriales ?
- quelles obligations légales s'appliquent au Web ?

• Analyse des risques/avantages à être sur les réseaux sociaux (vie privée, rumeurs, compte de campagne, responsabilités...)

Réserver son nom sur les réseaux sociaux : quels avantages ?

Unifier ses comptes par l'affichage, par les liens les uns vers les autres et par la reprise automatique des articles

- Référencement naturel et amélioration de sa e-réputation
- Synthèse des stratégies possibles pour devenir un élu 2.0

MERCREDI 8 JUIN 2016

TRAVAUX EN ATELIERS (AU CHOIX DES PARTICIPANTS)



9h

Début de l'atelier



12h30

Déjeuner



14h

Reprise



17h30

Clôture

ATELIER N°1

[AU CHOIX]

APPROCHE DU MÉDIA TRAINING –

RÉUSSIR SON INTERVIEW À LA RADIO, À LA TÉLÉVISION

OBJECTIFS

Acquérir les clés majeures pour réussir une interview Radio et T.V et conforter l'image de la collectivité lors de ces prestations (entraînement face caméra).

PROGRAMME

Éléments méthodologiques

- Technique du message essentiel efficace : savoir se faire comprendre et convaincre
- Être attentif aux réactions du journaliste : réussir à créer les conditions de l'échange - réactivité
- Attitudes comportementales :
 - L'importance et la conscience de la communication nonverbale
 - Attitude du corps, expressions du visage, la gestuelle

Travail face caméra

- Préparation/structuration du message à transmettre
- Savoir dire sans lire. Du bon usage de la citation
- Articulation et diction au service de la respiration
- Acquérir de l'aisance, débit, élocution, assurance



LES 3^{ES} ATELIERS DE LA COMMUNICATION POLITIQUE (SUITE)



Enregistrements intensifs face caméra

- Choix de sujets liés aux domaines d'intervention de l'Élu
- Préparation et enregistrement d'interviews courtes :
 - Exercices sur l'interview portrait. Identité et image
 - Exercices sur l'interview d'actualité. La notion d'angle
 - Exercices sur l'interview technique. Choix d'un vocabulaire accessible
 - Exercices sur l'interview polémique. Argumenter sans agressivité. Savoir garder son calme.
- Comment éviter de se faire piéger. Attention à l'improvisation.

[AU CHOIX]

ATELIER N°2

COMMENT GÉRER SA E-RÉPUTATION ET VALORISER SON IMAGE SUR LE WEB ?

OBJECTIFS

Il devient indispensable de maîtriser son identité numérique en publiant, veillant, communiquant sur Internet tout en connaissant les aspects juridiques essentiels qui en découlent. Chacun doit effectivement savoir comment réagir dans le cas d'un buzz négatif sur le Web ou, de manière pérenne, comment contrôler les résultats délivrés sur soi-même à partir des moteurs de recherche.

Dans cette optique, les objectifs de la formation vise à mieux comprendre les enjeux et mieux connaître les principaux outils permettant de gérer sa e-réputation.

PRÉ-REQUIS

- Bonne maîtrise d'un ordinateur et de la navigation sur Internet
- Email : une adresse Gmail (créer son adresse avant la formation en se connectant sur : <https://www.google.com/accounts/NewAccount>)

PROGRAMME

Introduction à la e-réputation

- e-réputation versus identité numérique
- Mécanismes de création d'une identité numérique : du contrôle de son image... à la rumeur

Enjeux de l'e-réputation pour un élu

- Enjeux juridiques (responsabilités éditoriales, propriété intellectuelle, lois sur la protection des personnes), enjeux budgétaires (comptes de campagne...), enjeux de notoriété
- Étude de cas pour des élus nationaux et locaux

Les services en ligne de l'e-réputation

- Veille et alertes
- Publication et partage (Blog, réseaux sociaux...)
- Communication politique à l'heure du web social
- Démonstrations : système de veille et utilisation de Facebook, Twitter

Stratégies pour gérer sa e-réputation

- Surveiller : mettre en place un système de veille collective et automatisée sur un élu avec alertes e-mails et archivage en ligne
- Intérêts d'acheter des noms de domaine et réserver son nom sur les réseaux sociaux
- Intervenir directement sur un contenu négatif : réflexions sur l'intérêt de (sur)réagir et intervenir auprès du site/individu (action judiciaire)
- Intervenir indirectement : stratégie de publication pour occuper la 1^{re} page des résultats sur les moteurs de recherche (et repousser ainsi les contenus négatifs dans les pages non consultées par les internautes) :
 - Stratégies et usages de publication pour maîtriser les informations sur vous
 - Maîtriser le contenu de sa biographie officielle (Wikipédia, LinkedIn, Viadeo)
 - Augmenter le trafic de votre site Web (référencement naturel, liens entrants...)
 - Publier des contenus multimédias (photos, vidéos...)
 - Multi présence Web sur les réseaux sociaux
- Synchroniser vos actions sur le Web et dans les médias classiques
- Gestion de crise : savoir réagir à un buzz négatif et en atténuer ses traces sur le Web



LES 3^{ES} ATELIERS DE LA COMMUNICATION POLITIQUE (SUITE)



[AU CHOIX]

ATELIER N°3

S'EXPRIMER EN PUBLIC ET MAÎTRISER SES ÉMOTIONS

OBJECTIFS

S'exprimer et convaincre son auditoire, optimiser son temps de parole et parfaire la structure de ses interventions tout en maîtrisant ses émotions (entraînement face caméra).

PROGRAMME

Les trois facteurs de la prise de parole : la règle des 3v (visuel, vocal, verbal)

L'essentiel n'est pas ce que vous dites mais ce que l'autre comprend

La disponibilité à soi : la « bulle », l'ancrage

La disponibilité à l'autre

- Le regard
- L'expression du visage
- La posture
- L'image

Faire vivre son discours

- Prendre conscience de sa respiration
- Faire la partition de son texte, trouver le rythme et placer les silences
- S'impliquer pour être crédible
- Trouver le parler juste

Mises en situation de prise de parole (seul ou en face à face) et analyse

Gérer son trac

- Savoir se détendre, respirer, mettre à distance l'émotivité.
- Se préparer mentalement, visualiser sa prise de parole

ATELIER N°4

COMMUNIQUER EFFICACEMENT EN SITUATION DE CRISE

[AU CHOIX]

OBJECTIFS

Savoir faire face lors d'une situation critique en communiquant avec efficacité, lors d'une réunion publique, face à la presse ou bien encore lors d'une réunion politique (entraînement face caméra).

PROGRAMME

Les différents temps de communication à respecter lors d'une situation de crise

Savoir adapter son discours selon les situations et les interlocuteurs

Exercice 1

La gestion des différents temps de crise - Communication de crise approfondie à l'aide d'un cas pratique : chaque élu devra préparer trois interventions. La première, une réponse filmée à France 3 Régions qui réalise un reportage. La deuxième, une intervention auprès des victimes d'un incident. La troisième, une réponse à une interpellation lors du prochain conseil municipal/communautaire...

Exercice 2

Comment gérer une agression purement personnelle - Réponse à une mise en cause personnelle lors d'une réunion publique. L'élu est interpellé dans une réunion de quartier par un riverain qui publiquement remet en cause son intégrité.

Exercice 3

Gestion du débat conflictuel - Invité par une association de développement économique, l'élu doit faire face à son principal opposant en défendant son bilan et son action au service de l'emploi dans sa commune/département...

Exercice 4

Gestion d'un événement dramatique - De jeunes écoliers sont victimes d'un accident de bus lors d'une sortie scolaire dans le sud de la France où la responsabilité du chauffeur de bus affrété par la Ville est engagée. L'Elu doit faire part de sa réaction aux médias locaux, puis intervenir dans une réunion de parents d'élèves.

LES 3^{ES} ATELIERS DE LA COMMUNICATION POLITIQUE

> BULLETIN D'INSCRIPTION



CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008

Inscription : 600 € nets/participant/jour*

→ **Bulletin à retourner complété et signé à l'adresse suivante :**
A SENATUS CONSULTO : 23, rue Boyer-Barret - 75014 Paris

- ☐ **Je souhaite m'inscrire et choisis de participer à la SESSION PLÉNIÈRE du 7 juin 2016 ainsi qu'à un ATELIER du 8 juin 2016 :**
- ☐ **N°1 : Approche du média training –**
ou **Réussir son interview à la radio, à la télévision**
 - ☐ **N°2 : Comment gérer sa e-reputation**
ou **et valoriser son image sur le Web**
 - ☐ **N°3 : S'exprimer en public**
ou **et maîtriser ses émotions**
 - ☐ **N°4 : Communiquer efficacement en situation de crise**

Total : 600 € nets/participant/jour,
soit 1 200 € nets/participant, les deux journées

COLLECTIVITÉ/ORGANISME DU PARTICIPANT :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

DIRECTION/SERVICE À FACTURER :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Adresse de convocation (si différente de la collectivité) :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

Fonction :

RESPONSABLE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE

PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION
(si différente du Responsable Formation)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Email : @

Date : Signature :

* Conditions générales de vente sur asenatusconsulto.fr

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Acquérir les clés majeures pour réussir une interview Radio et TV et conforter l'image de la collectivité lors de ces prestations.



DURÉE

► 2 journées



DATES

► 1^{er}-2 février, 12-13 mai,
26-27 septembre, 7-8 décembrePROFIL DES
PARTICIPANTS

► Élus territoriaux



EFFECTIF

► 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE DE LA 1^{RE} JOURNÉE DE FORMATION

Les différentes situations d'interview

- Actualité, magazine, direct, différé, plateau, terrain

Les différents types d'interview

- « Informative », « technique », « polémique »

Répondre à une interview audiovisuelle

- Spécificités techniques et contraintes : temps, image, fond et forme

La nécessité et les risques du montage

La préparation de l'interview

- Questions à poser pour identifier la demande du journaliste
- Les règles du jeu

Maîtriser l'information

- Message essentiel et hiérarchie d'information
- Clarté, synthèse et vulgarisation

L'importance du fond

- Bien structurer son message

L'importance égale de la forme

- Comportement devant la caméra ou le micro
- Les « trucs » à connaître, la respiration, la voix, la gestuelle
- Savoir écouter pour répondre et intéresser le public du média

CONTENU PÉDAGOGIQUE DE LA 2^E JOURNÉE DE FORMATION

Travail sur le message et la diction

- Entraînement individuel devant la caméra
- Exercices de prise de contact, de présentation
- Interview informative d'actualité
- Relectures et analyses individuelles

Séries d'interview de deux minutes à trente secondes

- Après l'interview informative, l'interview technique

Enregistrement, relecture, analyse

L'interview polémique

- Savoir argumenter sans agressivité
- L'interviewé s'emploie à faire passer son message
- Entraînement intensif sur des interviews courtes
- Savoir maîtriser la durée

Debriefing et profil personnalisé

RÉUSSIR SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

- AVEC UN POINT PARTICULIER SUR LA GESTION DES ÉMOTIONS/TRAC -

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Apprendre à maîtriser ses émotions et gérer son trac pour intervenir en toute circonstance devant tout public.
- ▶ Développer et valoriser ses qualités personnelles d'expression.
- ▶ Se mettre en scène en restant soi-même.



DURÉE

▶ 2 journées



DATES

▶ 28-29 janvier, 10-11 mars, 30-31 mai,
22-23 septembre, 17-18 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux (notamment ceux récemment investis d'un mandat électif), souhaitant privilégier une approche pédagogique basée avant tout sur la maîtrise des émotions et la gestion du trac lors de toutes prises de parole en public



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Travailler avant tout sur...

- La respiration abdominale, l'ancrage
- Le regard
- L'implication et l'engagement

Développer l'écoute

- Corporelle, pour s'ouvrir aux sensations
- Mentalement, pour accéder à l'imagination créative

Se faire confiance

- Accepter et dépasser ses « peurs »
- Oser « se lancer »
- Éviter la censure et le jugement sur soi

Développer l'imagination

- Aiguiser ses sens pour être « prêt-paré » à la parole improvisée
- Dépasser les *a priori* pour être plus réactif et spontané
- Croire en ce que l'on fait et ce que l'on dit pour être convaincant

Développer la fluidité verbale par...

- L'ancrage
- La respiration
- La détente
- L'association d'idées

Structurer son discours

- Savoir organiser sa pensée
- Aller à l'essentiel en se centrant sur le cœur du message
- Prendre la parole pour la donner à entendre

Trouver la liberté dans les contraintes

- Point sur les méthodes de la prise de parole facilitant l'improvisation (règle de 3, 6W, modèle SOSRA...)
- Se positionner face à une situation imprévue
- Répondre aux questions embarrassantes et aux objections

Savoir faire face à l'imprévu en s'entraînant à...

- Prendre de la distance par la respiration : accueillir l'imprévu
- Prendre de la hauteur par le lâcher prise : accepter l'imprévu
- Prendre du recul par l'humour : s'adapter à l'imprévu
- Prendre du plaisir dans les situations imprévues : gérer l'imprévu

Bilan personnel et évaluation de la formation

EXPRESSION ORALE, CORPORELLE ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

AVEC UN POINT SUR LA MAÎTRISE DE LA RESPIRATION / VOIX / TRAC GRÂCE AUX TECHNIQUES DU THÉÂTRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Comprendre le mécanisme « Emetteur / Récepteur » et maîtriser les mots clés de la communication.
- ▶ Acquérir une méthodologie, mettre en oeuvre des outils, au niveau du corps, de la voix et de l'expression comportementale tout en surmontant ses émotions.



DURÉE

▶ 1 journée



DATES

▶ 7 mars, 15 novembre, 13 décembre



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux



EFFECTIF

▶ 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Séduire, informer, convaincre

- Rappel des enjeux de la prise de parole en public et principes de base en communication
- Les différents « ECARTS »
- Perception et représentation
- Analyse sur l'expression verbale et non verbale - reformulation et utilisation des questions :
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse
- Les croyances/Les inférences/Les équivoques
- Bien structurer ses messages.

- Les techniques de l'exposé :
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse

Cohérence entre corps et parole

- Savoir adapter un message en fonction des contraintes de temps :
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse
- Les « Méta-modèles » ou styles de comportement et de communication
- Gérer son trac, apprentissage de la maîtrise des sentiments

- entraînement devant la caméra
- relecture, analyse
- Analyse corporelle par le biais des techniques du théâtre
 - entraînement devant la caméra
 - relecture, analyse
- Profil personnalisé et évaluation de la formation

EXPRESSION ORALE, EXPRESSION COMPORTEMENTALE FACE AUX MÉDIAS

(ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Accompagner individuellement le stagiaire afin qu'il réussisse à :
 - séduire, informer, convaincre
 - faire passer des messages de politiques locales en phase avec des projets concrets
 - appréhender au mieux, à l'aide d'outils, la communication de campagne post électorale
 - mettre en valeur l'individu et son propos sur des sujets d'actualité qui le concerne localement.



DURÉE

▶ Au choix du participant



DATE(S)

▶ Au choix du participant



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Collaborateur :
Directeur/Chef de Cabinet, DGS,
Directeur de la Communication...



EFFECTIF

▶ 1 participant

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Préparation et analyse des objectifs

- Analyse de son expression comportementale
- Structuration du discours
- Méthode de préparation en trois points : analyser, synthétiser et répéter avant d'énoncer
- La reformulation ciblée
- Les enjeux humains et politiques
- Exercices pratiques face à la caméra
- Analyse des exercices, synthèse
- Élaboration de l'argumentation

- Processus de communication
- Technique de l'exposé
- Repérer les « écarts » dans sa communication
- Les inférences
- Les équivoques
- Plan de la démarche pour le traitement d'un problème
- Face aux médias : déterminer sa « cible »

Entraînement

- Répétition : jeux de rôles
- Entraînement vidéo (amélioration de l'expression comportementale personnelle)

- Donner ses positions et argumenter avec impact
- Gestion des jeux émotionnels
- Correction des défauts personnels

Bilan

- Observation en situation (enregistrement filmé à partir d'une séance réelle)
- Analyse, réajustement
- Perfectionnement face à un journaliste « potentiel » (jeux de rôles)

Profil personnalisé et évaluation de la formation

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente.



CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008

TARIFS

- **Session collective** (dans nos salles à Paris) ou **Atelier-Formation en région** (dans nos salles, suivi d'un déjeuner-débat)
600 € nets × jour(s) = € nets
- **Entraînement individuel** (dans nos salles à Paris)
1200 à 1700 € nets selon l'action : nous consulter
- **Session dans votre Collectivité** : étude personnalisée sur mesure
- **Session à Bruxelles** : nous consulter

COLLECTIVITÉ/ORGANISME DU PARTICIPANT :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____ @ _____

DIRECTION/SERVICE À FACTURER :

Adresse (si différente) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

PARTICIPANT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse de convocation (si différente de la collectivité) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____ @ _____

Fonction : _____

TITRE DE L'ACTION :

DATE(S) :

RESPONSABLE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____ @ _____

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE

PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION
(si différente du Responsable Formation)

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Téléphone : _____

Email : _____ @ _____

Date : _____ Signature : _____

Afin de valider la commande, ce bon est à retourner dûment complété et signé à :

A SENATUS CONSULTO : 23, rue Boyer-Barret - 75014 Paris • Tél. : 01 53 90 45 56 • Email : contact@senatusconsulto.fr

SESSIONS COLLECTIVES, dans nos salles à Paris ou en région

A SENATUS CONSULTO programme chaque année, à Paris, une centaine de sessions de formations de sept heures pédagogiques environ par session. Chaque session se déroule dans l'une de nos salles de réunions tout spécialement aménagée et équipée. Des ateliers-formations sont également programmés en région (Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes...). La durée pédagogique est de quatre heures environ et les travaux sont prolongés par un déjeuner-débat pris en charge par A SENATUS CONSULTO.

Le lieu retenu pour la formation est précisé dans notre courrier de confirmation d'inscription transmis au stagiaire préalablement inscrit. Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin de leur réserver des conditions d'accueil optimales.

Les frais de participation comprennent : l'intervention pédagogique du (ou des) formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), le déjeuner de chaque stagiaire et du formateur, la rémunération du formateur.

Ces frais de participation s'élèvent à **600 euros nets par journée/personne**. Il s'agit d'un prix unique quelle que soit la session de formation. Le transport, hébergement et autres frais sont à la charge du participant.

La session collective à Bruxelles fait l'objet d'une tarification spécifique (nous consulter).

ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL (coaching), dans nos salles à Paris

Les sessions individuelles d'entraînement (face à face formateur-stagiaire) se déroulent sur la base d'un calendrier défini selon les disponibilités du stagiaire, dans l'une de nos salles de réunions spécialement aménagée et équipée.

Les frais de participation comprennent : l'intervention pédagogique du formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), la rémunération du formateur.

Ces frais de participation varient entre **1200 euros nets par journée et 1700 euros nets, selon l'action**.

Le transport du participant, son hébergement éventuel, déjeuner et autres frais sont à sa charge.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le formateur, modifier, reporter ou annuler la formation, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent. Toute annulation de la part de l'organisme n'entraînera pas de facturation.

Modalités d'organisation et moyens de paiement

Le règlement du prix de la formation, réalisé si possible à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par virement direct : RIB sur simple demande
- par chèque libellé à l'ordre de « SARL A SENATUS CONSULTO ».

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, auxquelles s'ajoute une pénalité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

Une fois l'inscription/bon de commande validé(e), A SENATUS CONSULTO adresse :

- une convention de formation en double exemplaire ;
- une lettre de confirmation indiquant le lieu exact et horaires des travaux.

Dès la formation réalisée, A SENATUS CONSULTO adresse à l'établissement financeur :

- une attestation nominative de présence ;
- une facture en double exemplaire.

Annulation

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour.
- De 10 à 2 jours ouvrés avant la date de la formation, la somme correspondant à 10 % du montant total de la commande sera facturée. Au-delà de cette date, la totalité des frais de formation seront dus.

À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO...

Notre vocation

A SENATUS CONSULTO accompagne les décideurs des collectivités territoriales et des organisations professionnelles, les acteurs du secteur public, associatif, et de l'économie sociale et solidaire. Notre équipe se consacre à la réussite de ses clients et les accompagne à prendre le leadership dans leur métier.

Organisé en départements spécialisés, A SENATUS CONSULTO développe son expertise et mobilise ses savoir-faire autour de quatre priorités :

- accompagner les élus au regard des enjeux de développement (stratégie), d'organisation (services et performance), de management des ressources humaines ;
- professionnaliser les décideurs publics, économiques et associatifs, dans une perspective de maîtrise professionnelle et de développement personnel ;
- promouvoir et organiser des événements à Paris, sur les territoires et à l'international ;
- favoriser l'innovation dans ses différentes facettes : compétences et comportements, organisation et management, transversalité et conduite du changement, institutionnel et politique.

Nos valeurs

Cinq valeurs gouvernent les actions mises en œuvre et contribuent à positionner A SENATUS CONSULTO de façon originale et professionnelle sur le marché : neutralité politique, éthique professionnelle, réactivité, innovation et qualité.

Nos métiers

Former

Notre objectif consiste à contribuer à la pleine réussite de la décentralisation et à la performance de l'action publique en aidant les élus et acteurs impliqués, à mieux assumer les rôles et les compétences qui leur sont dévolus. Nos formations mettent donc l'accent sur l'efficacité dans l'élaboration des stratégies, la prise de décision, le pilotage des projets et la conduite du changement.

Des formations sur une ou deux journées, généralement organisées en cycles thématiques par domaine de compétence :

- Institutionnel, Juridique – Action sociale – Environnement – Développement durable – Energie – Politique de la Ville – Foncier, Urbanisme – Finances, Fiscalité – Développement économique – Sport, Culture – Action internationale – Management des compétences et Ressources humaines – Information, Communication.

Elles peuvent être suivies de façon ponctuelle ou dans le cadre de cycles organisés à Paris ou en Province, sur la base d'un calendrier semestriel. Elles peuvent constituer des parcours Intra répondant à un cahier des charges établi par vos soins.

Quatre dimensions structurent nos formations :

- maîtrise technique : concepts – outils – méthodes ;
- conduite de l'action : démarches – processus – information ;
- performance de l'organisation : compétences – complémentarité – suivi et évaluation ;
- réflexion et développement personnel.

Nos formations mettent en œuvre des méthodes actives reposant sur des situations concrètes. Elles privilégient les retours d'expériences et la recherche de solutions personnalisées.

Conseiller

Notre objectif vise à mettre à votre disposition une capacité d'ingénierie et d'accompagnement pour les diagnostics, démarches de progrès et projets de changement que vous devez conduire.

Organisés en pool, nos consultants représentent un vivier d'expériences et de compétences reconnues en France et à l'international. Riches de leur diversité et de leur complémentarité, ils sont élus, universitaires, experts issus des métiers de l'entreprise (avocats, journalistes...), fonctionnaires de collectivités publiques.

Tous interviennent avec la garantie de vous faire bénéficier :

- de démarches pédagogiques conçues pour apporter les réponses concrètes et opérationnelles attendues,
- d'expertises appropriées face aux situations impactantes,
- d'une organisation réactive, homogène et compatible avec vos exigences.



À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO...

Communiquer

Notre objectif consiste à concevoir et organiser des événements aux contenus stratégiques et techniques, favorisant les débats d'idées, la mutualisation d'expériences, les dynamiques d'actions collectives.

D'envergure locale, nationale ou internationale et à dimension prospective, ces événements couvrent les thèmes d'actualité à forts enjeux réglementaires, sociaux, économiques, financiers, européens. Ils prennent la forme de congrès, assises, conférences, séminaires, ateliers, rencontres débats, salons professionnels. Organisés à notre initiative ou à votre demande, ils se déroulent à Paris ou en Province.

Notre expérience dans ce domaine permet de prendre en charge tout ou partie du processus de conduite de chaque événement :

- mobilisation et coordination d'intervenants-experts sélectionnés pour leur capacité à transmettre des savoir-faire,
- organisation logistique, conduite, animation/modération de colloques et séminaires,
- promotion, communication, publication d'actes ou de synthèses,
- recherche de partenariats et de financements.

Notre organisation

Le management

- Un directeur aux compétences pluridisciplinaires : Frédéric Derai.
Il dispose des connaissances et des pratiques approfondies des domaines et environnements concernés.
- Un expert international : Michel Boyé.
- Un secrétariat permanent.

Le comité pédagogique

Il est chargé de conduire une réflexion permanente sur l'évolution des actions (formations – événements – conseils), des services proposés et des partenariats à développer. Il est composé d'élus locaux et cadres territoriaux d'EPCI, régions, départements, villes...

Des acteurs extérieurs (partenaires économiques, sociaux...) sont mobilisés pour contribuer à la définition des programmes qui requièrent des compétences spécifiques.

L'équipe de formateurs – consultants

Elle est mobilisée et coordonnée par le management.

Nos références

Depuis une vingtaine d'années, des interventions multiples et diversifiées en formation, conseil, montage et conduite d'événements et développement de partenariats, auprès de collectivités territoriales, d'organisations professionnelles, d'entreprises, d'organismes publics et associatifs en France, en Europe et en Afrique.



Contact

A SENATUS CONSULTO
23, rue Boyer-Barret - 75014 PARIS
Tél. : 01 53 90 45 56
Email : contact@asenatusconsulto.fr

SARL au capital de 7 500 euros • 503 233 710 RCS Paris
SIRET 503 233 710 00014 • Code APE 7010 Z
Banque Populaire, Rives de Paris • TVA : FR 29 503 233 710
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75
auprès du préfet de région d'Ile-de-France

**Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser
des formations aux élus locaux, par décision du 15/07/2008**

→ www.asenatusconsulto.fr